

RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHAGE N° 26 / 2026

AFFICHÉ LE 23/03/2026

RETIRÉ LE 30/03/2026

(Art. R. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de ROQUEBRUNE CAP MARTIN se réunira, en séance ordinaire, le VENDREDI 27 MARS 2026 à 17H30.

Fait à Roquebrune Cap Martin, le 23 mars 2026

LE MAIRE,



Patrick CESARI

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes*

*Vice-Président de la Communauté
de la Riviera Française*

OBJET DE LA RÉUNION :

- 9-2026 / Installation du Conseil Municipal.
- 10-2026 / Élection du Maire.
- 11-2026 / Fixation du nombre d'adjoints.
- 12-2026 / Élection des adjoints.
- 13-2026 / Lecture de la charte de l'élu local.
- 14-2026/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- 15-2026/ Élection des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 16-2026/ Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement » - Désignation des représentants permanents au Conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.